

### **4.3 Epreuve d'entretien à partir d'un dossier**

#### **4.3.1 Rappel du cadre réglementaire**

*L'épreuve porte :*

*- d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;*

*- d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.*

*La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.*

*La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.*

*Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.*

*La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.*

*Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.*

Dans la conduite de sa réflexion sur la seconde partie, le candidat peut, s'il le juge pertinent, faire référence au document présenté et analysé en première partie. Ce n'est cependant pas une exigence de l'épreuve.

Comme il est indiqué dans la note de présentation de l'épreuve mise en ligne en septembre 2013 sur le site du Ministère de l'Education nationale, il a été décidé que « dans chacune des deux parties de l'épreuve, l'exposé du candidat n'excédera pas quinze minutes ».

#### **Remarques générales**

Compte tenu de la durée de préparation limitée (deux heures), le jury tient d'abord à rappeler qu'une gestion du temps visant à ce que chacune des deux parties de l'épreuve fasse équitablement l'objet d'un travail de lecture et d'analyse permettra aux candidats de proposer des prestations de qualité homogène pour l'une et l'autre des parties. Nombreux sont les candidats dont le jury perçoit qu'ils se sont entraînés à gérer leur temps en amont de cette épreuve d'admission, ce qui se traduit fréquemment par des prestations plutôt équilibrées.

Le jury souhaite rappeler par ailleurs que l'entretien a pour but d'aider les candidats à approfondir les pistes de réflexion proposées au cours de l'exposé ou à orienter leur démonstration sur des aspects du dossier non mentionnés au cours de l'exposé, dans le but de valoriser leur prestation. La préparation de l'épreuve devrait permettre au candidat d'appréhender les lignes directrices du dossier et de dégager quelques angles d'analyse pertinents.

Le jury a apprécié le fait que de nombreux candidats se sont emparés des conseils formulés dans le rapport de jury 2014 quant à l'utilisation du temps imparti lors des prestations. Moins courtes, celles-ci ont cette année gagné en densité et ont fréquemment permis d'accéder à des micro-analyses plus nombreuses et plus abouties.

Enfin, il convient de rappeler que les candidats trouveront avantage à recourir à un vocabulaire spécifique précis ainsi qu'à une bonne connaissance des termes didactiques afin de nuancer leurs propos et d'accéder à un meilleur niveau d'analyse.

### 4.3.2 Première partie en anglais

#### Les attentes

L'exercice consiste en la présentation et l'analyse d'un document audio ou vidéo, en lien avec la notion ou la thématique retenue pour le dossier. Cette notion ou thématique est explicitement mentionnée sur le sujet remis aux candidats et provient des programmes de collège et de lycée dans leur ensemble.

Le jury souligne le fait que, trop fréquemment encore, une partie de l'entretien doit être consacrée au rappel de la notion afin de réorienter l'analyse des candidats.

Avant le concours, la lecture des textes officiels et des [documents développant les notions des programmes \(site Eduscol\)](#) apporte aux candidats des connaissances utiles pour appréhender les notions avec richesse. A titre d'exemple, dans le sujet intitulé '*Gruff Rhys – Journeys into the American interior*', l'entrée culturelle du palier 2 du collège « L'ici et l'ailleurs », pouvait s'envisager en abordant la notion de voyage à des niveaux divers : voyage au sens littéral, voyage historique (passé / présent), voyage littéraire à travers l'intertextualité, alors qu'elle a souvent été perçue de façon trop réductrice par les candidats.

#### Analyse et exploitation du document

Il convient de rappeler que l'épreuve ne consiste pas en une simple restitution des informations présentes dans le document, mais en une analyse structurée et approfondie du document. Celle-ci fera apparaître l'intérêt que présente le document pour éclairer la notion ou la thématique retenue. Cela suppose qu'au cours de la préparation de l'épreuve, les candidats sélectionnent les éléments explicites et implicites pertinents.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de prendre en compte la spécificité du document. L'écueil majeur serait de se contenter de l'analyser comme s'il s'agissait d'un script. Le repérage des effets de sens produits par le choix du montage vidéo, la concomitance et/ou la polysémie entre image et contenu sémantique, l'habillage sonore ou encore la prosodie des locuteurs devrait permettre aux candidats de dépasser le seuil de la simple description ou de la paraphrase du contenu verbal, afin de pouvoir hiérarchiser les éléments repérés pour n'en conserver que les plus pertinents pour mener leur démonstration. Par ailleurs, si le jury n'a pas d'attente formelle en matière d'organisation du propos, il conviendra toutefois, afin d'atteindre un niveau d'analyse approfondie, de structurer la présentation autour d'idées directrices en lien avec la notion ou la thématique et de bâtir un plan afin de présenter un exposé clair et intellectuellement dynamique.

La prise en compte de la nature des documents (bande annonce, extrait de film, interview, extrait de documentaire, discours...) et de la source (*NPR, BBC World News, Fox News...*) permettra aux candidats d'avoir le recul nécessaire dans leur analyse. Une connaissance des grands médias de l'aire anglophone aidera les candidats à mettre en perspective le contenu des documents et leur ligne éditoriale.

Le jury se réjouit du fait que très rares furent les candidats à s'être heurtés à l'écueil d'une utilisation du document sonore ou vidéo à des fins d'exploitation pédagogique. La lecture du rapport de jury 2014 aura sans doute permis de clarifier les exigences de l'épreuve en la matière. Il importe en effet de ne pas confondre les attentes de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier avec celles de l'épreuve de mise en situation professionnelle.

### Les connaissances

Le jury n'attend pas des candidats des connaissances extrêmement spécialisées dans tous les domaines, mais attend plutôt qu'ils puissent faire appel au bagage disciplinaire (civilisationnel, littéraire, artistique...) que l'on est en droit d'attendre de tout angliciste se préparant au métier d'enseignant. Au cours de la session 2015 par exemple, les candidats ont notamment été amenés à réfléchir sur l'époque victorienne et la révolution industrielle ('*The History of Coal Power*'), le *land art* ('*An American portrait in sand and soil*'), les mythes fondateurs ('*The First Thanksgiving*'), le pouvoir des médias ('*The Fifth Estate*').

### Conseils méthodologiques

Le jury conseille aux candidats, au cours de leur préparation, d'utiliser une feuille de brouillon à la prise de notes sur le contenu du document. Cela leur permettra, dans la phase d'entretien, de répondre plus aisément aux questions du jury en s'appuyant sur les repérages effectués.

Enfin, nous rappelons que, s'il faut éviter de tomber dans l'écueil qui consiste à effectuer une transcription exhaustive du document, il peut être intéressant de s'appuyer sur quelques citations clés du document.

## 4.3.3 Deuxième partie en français

### Les attentes

De même que pour la première partie, les candidats doivent garder à l'esprit que l'exposé qu'ils présentent dans cette partie doit être mis en lien avec la notion ou la thématique retenue pour le dossier.

Une lecture précise des mots clés de la consigne est attendue ; elle conduira le candidat :

- à la **mise en regard des productions d'élèves** à travers la mobilisation des **trois compétences** évoquées : **linguistique, culturelle et pragmatique**, le tout **au service du sens** ;
- à la proposition de **pistes d'actions pédagogiques** reposant sur l'**identification des acquis et des besoins** des élèves.

La prise en compte de l'ensemble des mots clés de la consigne de la première page du sujet remis au candidat est indispensable. Un trop grand nombre de candidats en ayant occulté une partie – notamment celle concernant les compétences culturelles et pragmatiques – ont peiné à en dégager les aspects saillants durant l'entretien faute d'y avoir consacré le temps de réflexion nécessaire lors de la préparation.

De nombreux candidats choisissent de présenter le dossier dans l'ordre suivant : situation d'enseignement, productions des élèves et documents d'accompagnement. Or, les productions d'élèves ne peuvent être analysées qu'en contexte et non séparément. A défaut de cette conjonction, leur analyse se borne à une liste exhaustive des points positifs et négatifs des travaux, sans véritable mise en perspective. Durant le temps de préparation, les candidats gagneront sans doute à cibler d'abord les axes principaux déterminés par les annexes afin de se faire une idée de l'angle d'analyse, pour ensuite s'orienter vers la lecture du contexte d'enseignement qui leur permettra de prendre en compte ses spécificités, avant de lire les productions d'élèves à la lumière de ces données.

Au cours de cette session, les documents de contexte ont souvent été relégués en fin de présentation, ou limités à une simple allusion réductrice, voire occultés. A titre d'exemple, l'extrait d'un article des *Cahiers Pédagogiques* intitulé « Le travail en groupe à l'école » dans lequel on pouvait lire que « *la résolution de situations problème en contexte interactif peut, à certaines conditions, (...) favoriser le développement des*

*connaissances et des compétences cognitives individuelles* », a trop souvent été compris par les candidats comme une promotion inconditionnelle du travail collaboratif, alors qu'il les invitait plutôt à s'interroger sur les conditions de la réussite d'un travail de groupe.

Enfin, en lien avec ce qui vient d'être dit, la sélection d'une idée directrice permettra aux candidats de mieux cerner les enjeux pédagogiques évoqués dans les annexes de contextualisation. De fait, une même production d'élève fera l'objet d'une analyse fort différente selon qu'elle est accompagnée de documents complémentaires portant sur l'évaluation de l'inédit dans une tâche finale, le continuum entre l'oral et l'écrit, la pédagogie de projet ou bien encore la place et le rôle de la culture dans un projet pédagogique.

Pour cela, il conviendra de distinguer d'une part les documents d'accompagnement officiels émanant des instances ministérielles ou académiques, d'autre part les extraits d'ouvrages ou travaux de recherche (IFé, *Cahiers Pédagogiques*, OCDE, sites dédiés à l'enseignement de l'anglais etc.) qui ne sauraient être mis sur le même plan. En effet, savoir faire la différence entre les attentes institutionnelles et les travaux de recherche en didactique des langues ou en sciences de l'éducation, par exemple, permettra aux candidats d'appréhender avec clairvoyance le contexte d'enseignement dans lequel les productions d'élèves ont été effectuées et d'affiner l'analyse de ces productions.

### **Les productions d'élèves**

Les productions d'élèves ne sauraient être traitées de façon dissociée. Il convient de les mettre en regard et, en fonction de leur caractère synchronique ou diachronique, d'y percevoir des éléments pertinents pour une comparaison. Une connaissance minimale des jalons d'une séquence pédagogique permettra par exemple aux candidats d'évaluer les compétences des élèves en fonction de la place des productions dans le projet. Ainsi, l'évolution entre deux productions d'un même élève, l'une réalisée lors d'une micro-tâche, la seconde lors d'une évaluation intermédiaire, a pu être appréhendée avec précision par les candidats faisant montre d'une maîtrise des concepts didactiques fondamentaux. L'on ne saurait trop répéter que la propension de certains candidats à dresser de longues listes d'erreurs ne répond pas aux attentes de l'épreuve.

### **Les pistes d'actions pédagogiques**

La proposition d'actions pédagogiques est trop souvent laissée au second plan durant la prestation, se résumant à quelques ébauches de pistes à la toute fin de l'exposé. Le jury attend des candidats qu'ils s'appuient sur leur analyse des productions pour identifier les besoins des élèves et envisager des activités propices aux progrès ou à l'enrichissement de leurs connaissances et compétences sur la base de leurs acquis.

Il convient en effet de ne pas occulter la dimension constructive de l'acte pédagogique qui vise certes à pallier les difficultés rencontrées par les élèves, mais aussi à prendre appui sur leurs points forts pour les hisser vers le niveau supérieur. Dans de trop nombreuses prestations en effet, la seule proposition de remédiation à des défaillances – notamment et trop souvent grammaticales – a pris le pas sur d'autres actions pédagogiques qu'il aurait été possible de mettre en place pour travailler sur les compétences visées. Le jury a cependant eu le plaisir de constater que désormais seul un nombre limité de candidats se contente d'un relevé exhaustif de toutes les erreurs présentes dans les productions des élèves. Certaines des productions d'élèves proposées à l'étude cette année reflétant un bon, voire un très bon, niveau de langue (élèves parfois bilingues), il importait de proposer des activités pédagogiques adaptées. En d'autres termes, les candidats doivent faire preuve d'ambition pédagogique pour les élèves, tout en prenant en compte leur niveau de compétences.

Enfin, les pistes pédagogiques ne sauraient se résumer à des fiches de suivi de l'erreur, à des activités d'auto-correction ou à des exercices structuraux.

## Terminologie

Une maîtrise des composantes que recouvre chacune des trois compétences mentionnées constitue un bagage minimum pour satisfaire aux attentes de la consigne. Il convient notamment de rappeler ce qu'est la compétence pragmatique, dont les candidats ont eu le plus de difficulté à cerner les enjeux. Nous rappelons que ceux-ci ont été présentés dans le rapport de jury 2014 (page 121) :

*Pour se faire comprendre et agir au travers de la langue, il faut savoir organiser ses idées et construire un discours cohérent, que ce soit à l'oral comme à l'écrit : c'est la compétence pragmatique discursive. Par ailleurs, il faut également apprendre à mobiliser ses connaissances et à les adapter au service de la réussite de l'objectif fixé : c'est la compétence pragmatique fonctionnelle.*

*Il est important de noter que la simple juxtaposition est un premier degré de construction du discours. Elle n'empêche pas la cohérence d'un propos. L'usage de connecteurs logiques élémentaires, puis de plus en plus complexes, représente des niveaux de réalisation plus avancés dans cette compétence.*

*Enfin, de nombreux candidats ont affirmé à tort que la question du registre de langue relevait de la compétence pragmatique. Elle relève en fait de la compétence socio-linguistique.*

## Conclusion

S'il est nécessaire de se préparer sérieusement à cette partie de l'épreuve, il convient néanmoins de rappeler que c'est souvent la capacité à prendre du recul face à une situation donnée qui permettra aux candidats de trouver les angles d'attaque et les pistes pédagogiques appropriées. Il ne faut pas s'enfermer dans des schémas pré-construits, mais être capable de s'adapter à la spécificité du dossier. Certains candidats ont ainsi su analyser avec finesse le dossier proposant les travaux d'une élève de 4<sup>e</sup> SEGPA sur la thématique de « L'ici et l'ailleurs » en intégrant à leur analyse les notions de motivation et de confiance en soi.

Une bonne connaissance du système éducatif permettra aux candidats de saisir les enjeux des dossiers. Être enseignant ne se borne pas à exercer en collège ou dans des classes de séries générales en lycée, par exemple. Le jury conseille donc aux candidats d'élargir leur champ d'exploration du système éducatif : section européenne, SEGPA, dispositif ECLAIR ou similaire, Erasmus+, instances éducatives. Les prestations des bons candidats ont montré qu'une connaissance générale du système éducatif avait permis des analyses fines en évitant la tenue de propos stéréotypés.

Alain Girault et Céline Pugnet